

# **MISE EN DEMEURE DU CONSEIL DES CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER AU COMITE AD HOC DE LA DIASPORA CENTRAFRICAINE**

Depuis un certain temps, le Conseil des Centrafricains de l'Etranger a constaté que le Comité ad hoc de la diaspora centrafricaine signe insidieusement et subrepticement ses communiqués et documents publics au nom du Comité ad hoc des Centrafricains de l'Etranger, à savoir :

- 1. Le communiqué final de la session extraordinaire du Comité ad hoc des Centrafricains de l'Etranger du 6 avril 2013.**
- 2. Le communiqué relative à la structure du comité zone Afrique (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique Australe) du 6 avril 2013.**
- 3. Le communiqué de presse du Comité ad hoc des Centrafricains de l'Etranger du 8 avril 2013.**
- 4. Communiqué de presse relatif au sommet de Ndjamena du 4 avril 2013**

....

**Or à leur création le 25 mars 2013, cette association avait pour dénomination Comité ad hoc de la Diaspora centrafricaine.**

## **Leur déclaration relative au rassemblement du 30 mars 2013 était signée au nom du Comité ad hoc de la Diaspora centrafricaine.**

Le Conseil des Centrafricains de l'Etranger met en demeure le Comité ad hoc de la diaspora centrafricaine de cesser immédiatement la signature de ses communiqués et documents officiels au nom du Comité ad hoc des centrafricains de l'Etranger, car une telle action sème une grande confusion dans l'esprit des membres et sympathisants du Conseil des Centrafricains de l'Etranger et du public en général d'une part. En cela, il s'agit d'une action qui porte un préjudice certain blâmable et réparable d'autre part car constitutive de l'usurpation de titre.

Nous nous réservons le droit d'assigner en justice non seulement la structure mais aussi leurs dirigeants afin de faire respecter nos droits les plus absolus.

Le Conseil des Centrafricains de l'Etranger est une association loi 1901 dument déclarée et reconnue par l'administration sous la référence n° 1508 au journal officiel (144<sup>e</sup> année – N°51). C'est une organisation strictement laïc et apolitique qui a vocation à œuvre pour le développement en rassemblant en son sein toutes les filles et fils de Centrafrique sans exclusive. C'est une organisation indépendante de toute formation politique. Or tel n'est pas le cas si on prend en compte les aspirations du Comité ad hoc de la diaspora centrafricaine.

**Sans esprit polémique aucune, dans le contexte actuel de la Républicaine centrafricaine, le Conseil des Centrafricains de l'Etranger rappelle l'importance du nécessaire respect du cadre légal de l'engagement patriotique de chaque centrafricain au service de son pays.**

**Pour le Conseil des Centrafricains de l'Etranger**

**Le Délégué aux Affaires juridiques.**



**Gaston KONGBRE**